

Budget

Ressources des collectivités

De nouvelles mesures s'imposent !

Si l'année 2009 a été difficile pour l'équilibre des budgets des collectivités territoriales et surtout pour les communes, 2010 risque d'être encore plus rude.

Il y a donc une grande inquiétude chez les élus locaux, quelle que soit leur sensibilité politique, face aux décisions que le gouvernement veut faire passer et qui auraient de graves conséquences. A travers le projet de budget de l'Etat pour 2010, c'est la stagnation et même la réduction de dotations (DGF-DSU) aux collectivités locales. C'est la suppression de la taxe professionnelle : rappelons qu'elle représente pour notre communauté d'agglomération (Grigny/Viry-Châtillon) 53% des recettes ! C'est une réforme des collectivités locales et de l'organisation territoriale qui éloignerait d'avantage les citoyens des lieux de décision. Ce sont des regroupements de communes en vastes métropoles décidés par les Préfets, c'est le projet de «Grand Paris», ou encore la taxe carbone...

Face à tous ces dangers, les élus se mobilisent.

L'Assemblée des Départements de France a réuni tous les Conseillers Généraux à Paris le 16 novembre.

Le congrès des Maires de France a mis à son ordre du jour ce sujet.

L'étranglement financier des collectivités se traduit en effet par des réductions de services aux habitants et des augmentations d'impôts locaux.

Cette situation est encore plus difficile pour les communes pauvres. C'est pourquoi «l'Association des Maires, ville et banlieue» se bat



pour rendre plus juste les financements de l'Etat, renforcer les dispositifs de péréquation entre villes riches et villes pauvres. L'objectif est de concentrer plus de moyens là où les besoins sont grands. Le

Maire de Grigny est membre du bureau de cette association et y participe activement.

La constitution de la République Française (article 72-2) fait de la péréquation une obligation : «la

loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales».

Mais force est de constater que les dispositifs actuels sont très insuffi-

sants pour garantir le pouvoir d'achat nécessaire aux communes pauvres. De nouvelles mesures s'imposent et c'est urgent. Grigny est directement concerné !

Le «Collectif 100 % contre» s'adresse à tous les parlementaires de l'Essonne

Dans un courrier du 24 octobre, adressé aux parlementaires de l'Essonne, les membres du «Collectif» alertent les Députés et les Sénateurs sur la situation dramatique que subissent les contribuables Grignois. Il leur demande d'interpeller leur Ministère de tutelle afin que la connaissance de cette situation soit connue au plus haut niveau de l'Etat et que s'ouvre une recherche de vraies solutions.

«Seule une réelle volonté de dialogue avec tous les partenaires institutionnels intervenant sur notre territoire, reste la seule issue possible pour aider à la résorption de l'endettement structurel de la commune», précisent-ils.

A l'appui de leurs propos figurent de nombreux éléments de compréhension sur le déficit budgétaire. Ils soulignent l'incohérence de la décision préfectorale en regard des avis très pertinents de la CRC émis entre 2003 et 2008 portant sur le fait que la commune a strictement respecté les recommandations des magistrats et que la capacité financière des contribuables est très faible.

Enfin, les signataires de cette lettre se disent disponibles à toute rencontre avec les parlementaires qui le souhaiteraient et prêts à leur fournir des informations complémentaires.

Impôts locaux

UN DISPOSITIF DE SOUTIEN administratif pour les contribuables

Vous avez constaté des erreurs sur votre avis d'imposition, vous avez des questions concernant le montant de votre impôt, vous souhaitez faire une demande remise gracieuse ou demander un délai de paiement...

La mairie se tient à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches :

Vous trouverez des « lettres type » à l'accueil de la mairie et dans les maisons de quartier :

Une lettre type pour demander une remise gracieuse auprès du Centre Départemental des Impôts / Services fiscaux à Corbeil.

Une lettre type pour demander un délai de paiement.

Pour les personnes qui souhaitent

vérifier s'il n'y a pas d'erreur sur leur avis d'imposition ou qui auraient besoin d'une aide administrative pour rédiger leur(s) demande(s), les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se tiennent à votre disposition en mairie.

Prendre rendez-vous en appelant le : 01 69 02 53 53.

Au cas où des erreurs de calcul de votre impôt auraient été constatées par les agents du CCAS, votre

dossier sera traité par les services municipaux concernés.

Pour obtenir des renseignements sur le montant de votre impôt, vous pouvez aussi appeler directement le Centre Départemental des Impôts à Corbeil au : 01 60 90 52 14

Pour obtenir des renseignements sur une demande de délai, vous pouvez appeler la Trésorerie de Grigny au : 01 69 43 38 38.

Le maire demande la possibilité d'obtenir des délais de paiement des impôts

DANS une lettre adressée au Directeur Départemental des services fiscaux, le Maire de Grigny lui a demandé qu'une attention particulière soit portée aux demandes des contribuables de Grigny rencontrant des difficultés de paiement de leurs impôts locaux.

En réponse, ce dernier lui a assuré : «Afin de pouvoir aider les contribuables qui éprouvent des difficultés certaines lors du paiement de leurs impôts locaux, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mes services, en particulier la trésorerie de Grigny, examineront avec la

plus grande bienveillance les demandes de délais permettant un étalement des paiements.

Il est par ailleurs acquis que les contribuables ayant respecté parfaitement leurs délais, aucune majoration de retard ne leur sera appliquée».